

COMPLEMENT AU DOSSIER PC DEPOSE LE 29/06/2021

PIECE MODIFIEE
PIECE AJOUTEE

CONTENU DU DOSSIER SPECIFIQUE

SP 1	IMPRIME DU DOSSIER SPECIFIQUE
SP 2	ERP - PLAN DE SITUATION
SP 3	ERP - NOTICE DE SECURITE
SP 4	ERP - PLAN DE MASSE - SECURITE
SP 5A1	ERP - REZ-DE-CHAUSSEE - SECURITE
SP 5A2	ERP - REZ-DE-JARDIN - SECURITE
SP 5A3	ERP - ETAGE - SECURITE
SP 6	DEMANDE DEROGATIONS - SECURITE
SP 7	ERP - PLAN DE MASSE - ACCESSIBILITE
SP 8A1	ERP - REZ-DE-CHAUSSEE - ACCESSIBILITE
SP 8A1a	ERP - RDC - ACCESS - ACCUEIL + SESSAD
SP 8A1b	ERP - RDC - ACCESS - RESTAURATION
SP 8A1c	ERP - RDC - ACCESS - GROUPES GRANDS
SP 8A1d	ERP - RDC - ACCESS - GROUPES PETITS
SP 8A1e	ERP - RDC - ACCESS - ATELIERS SIFPRO
SP 8A2	ERP - REZ-DE-JARDIN - ACCESSIBILITE
SP 8A2a	ERP - RDJ - ACCESS - ATELIERS SEES
SP 8A2b	ERP - RDJ - ACCESS - SPORTS & TECHN
SP 8A3	ERP - ETAGE - ACCESSIBILITE
SP 8A3a	ERP - R+1 - ACCESS - ADMINISTRATION
SP 8A3b	ERP - R+1 - ACCESS - THERAPEUTIQUE
SP 10	ERP - NOTICE ACCESSIBILITE

RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI
VILLE D'ECOUEN - 95

Vu pour être annexé
à l'arrêté du



09 FEV. 2022

Evelyne JUMELLE
Maire Adjointe
Chargée de l'aménagement,
de l'urbanisme, du cadre de vie
et du développement durable

**CONSTRUCTION D'UN
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)
ET D'UN SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE
SOINS A DOMICILE (SESSAD)**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MAITRE D'OUVRAGE :
ENTRAIDE UNION
31 RUE D'ALEZIA
75014 PARIS
TEL : 01 40 47 93 00
www.eu-asso.fr



ARCHITECTE :
CITE ARCHITECTURE
11 RUE FLATTERS - 75005 PARIS
TEL: 01 48 28 44 10
www.cite-architecture.fr



ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE :
LINKCITY
CHALLENGER
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
78280 GUYANCOURT
TEL : 01 30 60 48 59
www.linkcity.com



CONSTRUCTEUR :
BOUYGUES BATIMENT - HABITAT RESIDENTIEL
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
78280 GUYANCOURT
TEL : 01 30 60 33 00
www.bouygues-batiment-ile-de-france.com



PC39-40 - DOSSIER SPECIFIQUE



AFFAIRE 2038	PHASE PC	NUMERO 39-40	NOM DOSSPE	INDICE A	DATE 28 JUIN 2021	
-----------------	-------------	-----------------	---------------	-------------	----------------------	--



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

1/4
cerfa
N° 13824*04

**Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité
programmée (Ad'AP) approuvé : Oui Non**

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT _____

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme :

Date de dépôt en mairie : _____

1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre ⁽¹⁾

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : entraide Union

N° Siret : 7 7 5 6 7 2 4 6 2 0 0 4 0 2

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : GIRARD Prénom : Alain Date de naissance à défaut de N° Siret : _____

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²

Adresse Numéro : 31 Voie : Rue d'Alésia

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal 7 5 0 1 4 BP _____ cedex _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone fixe : 0 1 4 0 4 7 9 3 0 0 Portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : _____ @ _____

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : ANDANSON Prénom : Claude

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : CITE ARCHITECTURE

N° Siret : 4 1 4 2 0 3 7 8 6 0 0 0 4 4

Vu pour être annexé
à l'arrêté du

Adresse Numéro : 11 Voie : Rue Flatters

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal 7 5 0 0 5 BP _____ cedex _____

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone fixe : 0 1 4 8 2 8 4 4 1 0 Téléphone portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : cite.paris @ cite-architecture.fr

Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés



09 FEV. 2022

Evelyne JUMELLE
Maire Adjointe

Chargée de l'aménagement,
de l'urbanisme, du cadre de vie
et du développement durable

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : IME Daniel SEGURET

Numéro : _____ Voie : RUE JEAN-BAPTISTE LULLY

Lieu-dit : _____ Localité : ECOUEN

Code postal 9 5 4 4 0 BP _____ cedex _____

N° de section(s) cadastrale(s) : ZD N° de parcelle (s) : 505

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

Institut Médico-Educatif (IME) sans internat
et Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESGAD)

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

REZ-DE-JARDIN : Pôle Sportif et SEES
REZ DE CHAUSSEE (accès) : SESSAD, Administration, Restauration, cinq groupes de vie, SIFPRO
R+1 : Administration et Thérapeutique

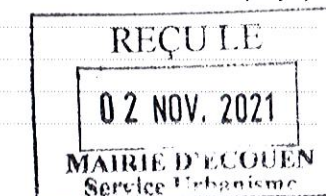
Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

5eme Catégorie de type R avec activités secondaires de type W, N, X et L

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

ENTRAIDE UNION



Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

² Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

SP1

4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

- Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° validé le :
- Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Rez-de-Jardin	Gymnase et SEES	Effectif non cumulable		
Rez-de-chaussée	IME - SESSAD - Restauration - Administration - SIFPRO	60	66	126
1 ^{er} étage	Administration	Effectif non cumulable		
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé				

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanine, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial :

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		22
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		5

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures**5.1 – Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

- Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : 2

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

- Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : 0
- Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

- Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à PARIS

Le : 28 juin 2021



Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :
 Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.



Vu pour être annexé
à l'arrêté du

09 FEV. 2022

Evelyne JUMELLE

Maire Adjointe
Chargée de l'aménagement,
de l'urbanisme, du cadre de vie
et du développement durable



SP1



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et/ou d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Imprimé de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public	1	4
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation	2	3

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	3	3
<input checked="" type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
<input checked="" type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés	5	3
<input checked="" type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 8 décembre 2014 ETL1413935A et arrêté du 20 avril 2017 LHAL1704269A) (PC39 ou PA 50)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, précisant : • les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • les raccordements (voirie/parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures/parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	7	3

<input checked="" type="checkbox"/> Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnements adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5 ^{ème} catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie.	8	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input checked="" type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : • Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement • Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public • Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds • Traitement acoustique des espaces • Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis : • Emplacements accessibles aux personnes en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1 000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches : • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 ^{er} août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	12	3

Vu pour être annexé à l'arrêté du

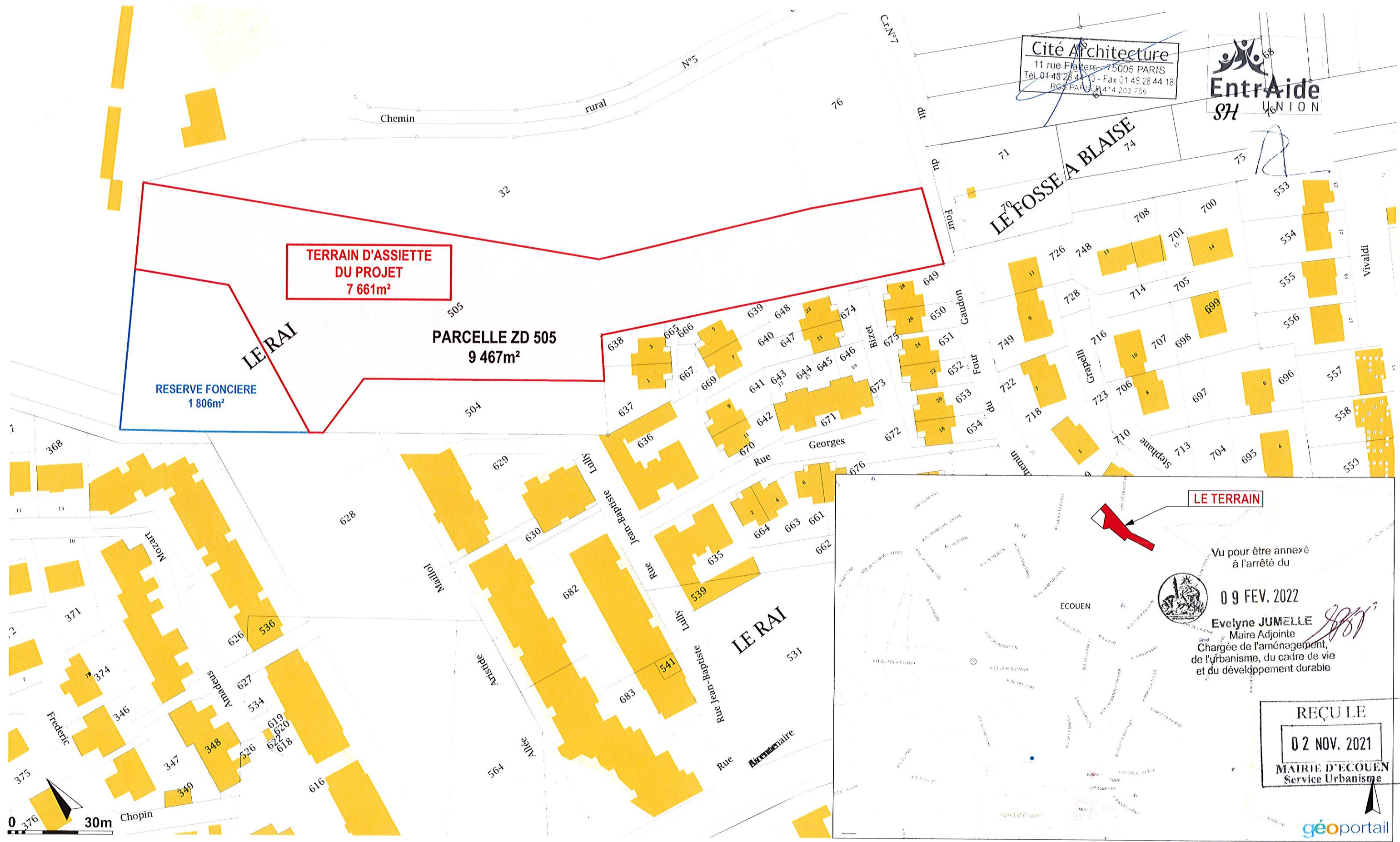
09 FEV. 2022



Evelyne JUMELLE
Maire Adjointe
Chargée de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie et du développement durable



SP1



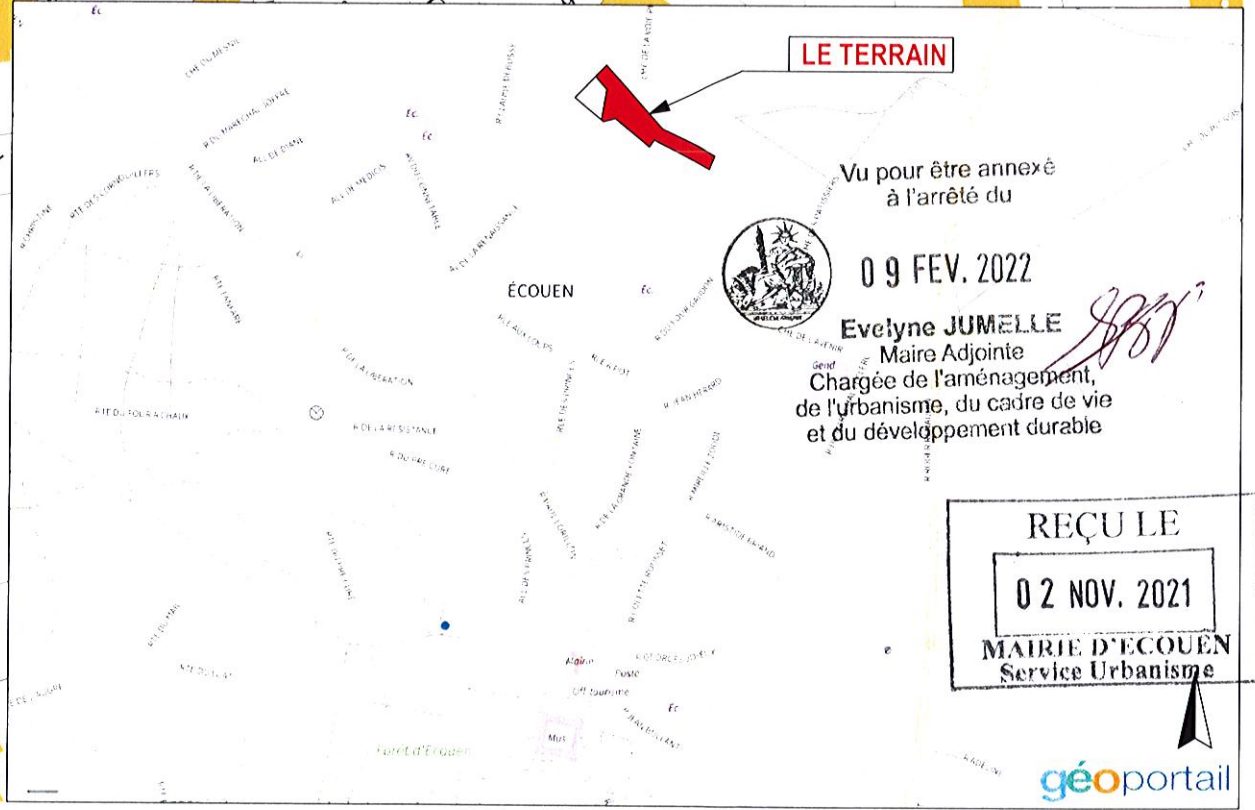
Cité Architecture
 11 rue Flatters - 75005 PARIS
 Tél. 01 48 28 44 10 - Fax 01 48 28 44 18
 RCS PARIS n° 414 203 786



**TERRAIN D'ASSIETTE
 DU PROJET
 7 661m²**

**PARCELLE ZD 505
 9 467m²**

**RESERVE FONCIERE
 1 806m²**



Vu pour être annexé à l'arrêté du

09 FEV. 2022



Evelyne JUMELLE
 Maire Adjointe
 Chargée de l'aménagement,
 de l'urbanisme, du cadre de vie
 et du développement durable

REÇU LE
02 NOV. 2021
MAIRIE D'ÉCOUEN
 Service Urbanisme

géoportail

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP2 - ERP - PLAN DE SITUATION



CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
 RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE 2038	PHASE PC	NUMERO SP2	NOM ERPPLSI	INDICE	DATE 28 JUN 2021	ECHELLE 1:1000
-----------------	-------------	---------------	----------------	--------	---------------------	-------------------

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CONSTRUCTION D'UN

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF & SESSAD

RUE JEAN-BAPTISTE LULLY A ECOUEN (95)

NOTICE DE SECURITE

I- RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A- DEMANDEUR / MAITRE D'OUVRAGE

ENTRAIDE UNION

31 Rue d'Alésia - 75014 PARIS
Tel : 01 40 47 93 00
Interlocuteur M. Alain GIRARD

B- MAITRE D'OEUVRE

CITE ARCHITECTURE

11 Rue Flatters - 75005 PARIS
Tel : 04 73 31 99 80
Interlocuteur M. Claude ANDANSON

C- CONTROLEUR TECHNIQUE

BUREAU VERITAS

10 Chaussée Jules César - 95520 OSNY
Tel : 06 72 32 45 82
Interlocuteur M. Charfadine HISSEIN

II- RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

A- NATURE DE L'ETABLISSEMENT

Description de l'établissement :

Il s'agit d'un **Institut Médico-Educatif (IME)** destiné à accueillir 60 enfants de 3 à 20 ans atteints de troubles autistiques et de déficiences intellectuelles ainsi qu'un **Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)**. Cet ERP se déploie sur 3 niveaux. La plus grande partie des locaux est située en rez-de-chaussée (niveau d'accès - plain-pied). Le bâtiment comprend également 2 niveaux partiels : un rez-de-jardin, en-dessous du rez-de-chaussée et donnant aussi de plain-pied sur le terrain en raison de la topographie, et un étage (R+1).

Activité principale :

Institut Médico-Educatif sans hébergement ⇨ Etablissement d'Enseignement sans hébergement
⇨ Type R

Activités secondaires :

Administration ⇨ Type W
Restauration collective ⇨ Type N
Salles de sports / Espace aquatique ⇨ Type X
Salles de réunion, espaces à usages multiples ⇨ Type L

Calcul de l'effectif :

Nombre maximal d'enfants accueillis : **60 personnes**
Nombre maximal de membres du personnel : **66 personnes**
NOTA : Les effectifs des locaux accueillant les activités secondaires ne sont pas cumulables avec ceux de l'activité principale
Effectif maximal de 60 + 66 = 126 personnes (voir plans joints)
⇨ **Effectif total inférieur à 200 personnes**
⇨ Effectif rez-de-jardin inférieur à 100 personnes
⇨ Effectif étage inférieur à 100 personnes

Proposition de classement :

ERP 5^{ème} CATEGORIE DE TYPE R sans locaux à sommeil
Avec activités secondaires de type W, N, X et L

B- STRUCTURES (article PE5)

Hauteur du plancher bas au dernier niveau accessible au public par rapport au niveau d'accès des véhicules de secours : **3,50 mètres** (au-dessus en au-dessous du RDC / Niveau d'accès)

C- ISOLEMENT (article PE 6)

Tiers contigu : Sans objet
Tiers superposé : Sans objet

D- ACCES DES SECOURS (article PE 7)

Etablissement accessible facilement depuis le domaine public par la rue Jean-Baptiste Lully.
Hauteur du plancher bas au dernier niveau accessible au public par rapport au niveau d'accès des véhicules de secours : **3,50 mètres** (au-dessus en au-dessous du RDC / Niveau d'accès)
Etablissement majoritairement de plain-pied en rez-de-chaussée.

E- LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (article PE 9)

Locaux archives, rangements, stockage, chaufferie
⇨ **Planchers et parois CF 1H - Porte PF 1/2h avec ferme-porte**

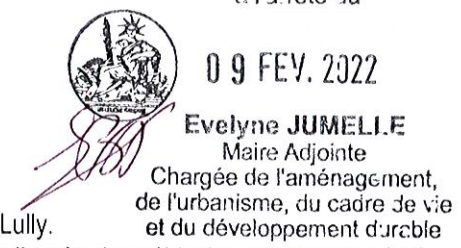
F- STOCKAGE ET UTILISATION D'HYDROCARBURES (article PE 10)

Projet non concerné

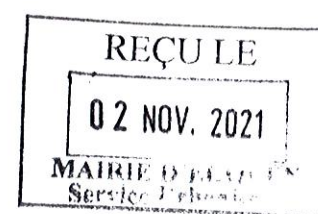


Vu pour être annexé à l'arrêté du

09 FEV. 2022



Evelyne JUMELLE
Maire Adjointe
Chargée de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie et du développement durable



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP3 - ERP - NOTICE DE SECURITE



CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE	PHASE	NUMERO	NOM	INDICE	DATE	ECHELLE
2038	PC	SP3	ERPNOTSEC1		28 JUIN 2021	

G- DEGAGEMENTS (article PE 11)

Dégagements nécessaires (voir plans):

REZ-DE-CHAUSSEE (Locaux de plain-pied) :

SESSAD + Accueil : 65 personnes max donc 2 dégagements de 1UP ou 1 dégagement de 2UP + 1 accessoire
Chacun des 5 groupes de vie : 12 Enfants + 6 personnels soit 18 personnes max donc 1 dégagement de 1UP
Ateliers SIFPRO : 47 personnes max donc 1 dégagement de 1UP + 1 dégagement accessoire
Restauration : 159 personnes max donc 2 dégagements totalisant 3UP

ETAGE :

Administration + Thérapeutique : 99 personnes max 2 dégagements de 1UP
ou 1 dégagement de 2UP + 1 accessoire

REZ-DE-JARDIN (Locaux de plain-pied) :

Ateliers SEES + Sport : 88 personnes max donc 1 dégagement de 2UP + 1 dégagement accessoire

Dégagements prévus :

REZ-DE-CHAUSSEE (Locaux de plain-pied) :

SESSAD + Accueil : 1 dégagement de 2UP + 3 dégagements accessoire
Chacun des 5 groupes de vie : 1 dégagement de 2UP + 1 dégagement accessoire
Ateliers SIFPRO : 1 dégagement de 2UP + 4 dégagements accessoires
Restauration : 2 dégagements de 2UP soit 4UP au total + 3 dégagements accessoires

ETAGE :

Administration + Thérapeutique : 1 dégagement de 2UP + 1 dégagement accessoire

REZ-DE-JARDIN (Locaux de plain-pied) :

Ateliers SEES + Sport : 2 dégagements de 2UP + 6 dégagements accessoires

Escaliers :

Plancher bas du dernier niveau ouvert au public à moins de 8m de haut : escaliers non protégés.
Tous les escaliers ont une largeur de 140cm minimum.
L'escalier desservant l'étage est dissocié au niveau du rez-de-chaussée (évacuation) de celui desservant le rez-de-jardin

Cul-de-sac :

Pas de cul-de-sac > 10 mètres

En raison du handicap des enfants accueillis, les issues de secours seront verrouillées et toutes les portes contrôlées par badge.

H- CONDUITS ET GAINES (article PE 12)

Parois des conduits et gaines réalisées en matériaux incombustibles

- ⇒ CF 1/2H
- ⇒ Trappes PF 1/2H

I - AMENAGEMENTS INTERIEURS (article PE 13)

Dégagements non-protégés et locaux :

- ⇒ Sols Classe Catégorie M4
- ⇒ Parois verticales Catégorie M2
- ⇒ Plafonds Catégorie Type M1

J - DESENFUMAGE (article PE 14)

ERP sans locaux à sommeil avec salles d'une surface inférieure à 100m² et comportant des fenêtres.

- ⇒ Sans objet

K - INSTALLATIONS DE CUISSON (articles PE 15 à PE 18)

Office de remise en température avec ligne de self :

- ⇒ Plancher haut et parois CF 1H
- ⇒ Portes CF 1/2H avec Ferme-Porte
- ⇒ Portes en va-et-vient PF 1/2H

Appareils installés dans les locaux accessibles ou non au public (dont lieux de vie des groupes) :

- ⇒ Puissance < 20kW

L - CHAUFFAGE - VENTILATION (articles PE 20 à PE 23)

Le chauffage sera assuré par une chaufferie collective gaz située au R+1 et accessible directement depuis l'extérieur.

M - ASCENSEURS - ESCALIERS MECANIQUES (article PE 25)

Ascenseur 1000Kg avec machinerie embarquée.

Les portes palières débouchent dans les parties communes.
Parois de la gaine en matériau incombustible (Catégorie M1).

N - MOYENS D'EXTINCTION (article PE 26)

Etablissement doté d'extincteurs portatifs avec au minimum 1 appareil pour 300m² et 1 appareil par niveau.
Les moyens d'extinction sont répartis dans les dégagements et facilement accessibles.

En raison du handicap des enfants accueillis dans cet IME, les extincteurs seront protégés mais feront l'objet d'une signalisation claire.

O - ALARME - ALERTE ET CONSIGNES (article PE 27)

L'établissement sera équipé d'un Système de Sécurité Incendie de catégorie E associé à un équipement d'alarme de type 3
Alarme générale assurée par un signal sonore sans temporisation, audible de tout point du bâtiment pendant le temps nécessaire à l'évacuation.

Un membre du personnel minimum sera présent en permanence lorsque l'établissement sera ouvert.

Liaison avec les sapeurs-pompiers réalisée par téléphone urbain.

Les plans d'intervention seront affichés à chaque niveau et proche de l'entrée au rez-de-chaussée.

En raison du handicap des enfants accueillis, une dérogation est demandée pour s'affranchir du dispositif complémentaire d'alarme visuelle prévu dans les locaux où les enfants sont susceptibles d'être seuls (Flash lumineux dans les Toilettes / Vestiaires). Cette disposition complémentaire sera néanmoins maintenue pour les locaux réservés au personnel et aux visiteurs.

En raison du handicap des enfants accueillis, une dérogation est demandée pour disposer de capots de protection sur les déclencheurs manuels.

P - MOYENS DE SECOURS

Un poteau incendie sera implanté à moins de 60 mètres du hall.

Q - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES

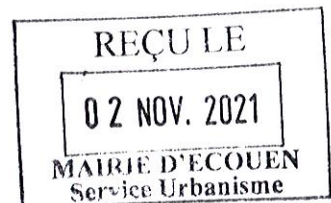
Les issues de secours réglementaires déboucheront de plain-pied sur l'extérieur.

A ECOUEN, le 28 JUIN 2021

LE MAITRE D'OUVRAGE



LE MAITRE D'ŒUVRE



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP3 - ERP - NOTICE DE SECURITE



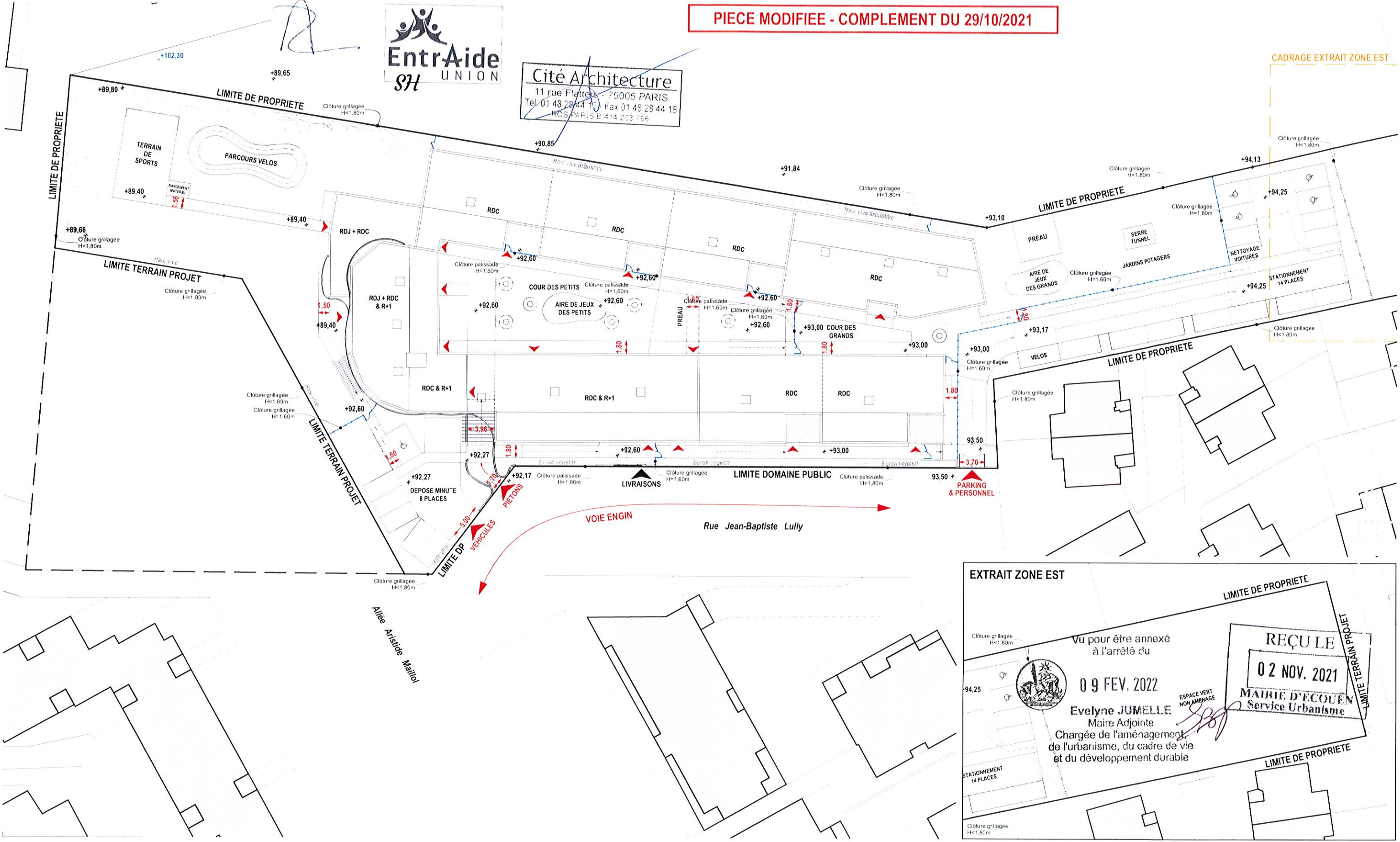
CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE	PHASE	NUMERO	NOM	INDICE	DATE	ECHELLE
2038	PC	SP3	ERPNOTSEC2		28 JUIN 2021	



Cité Architecture
 11 rue Flatters - 75005 PARIS
 Tél. 01 48 28 44 11 - Fax 01 48 28 44 18
 RCS PARIS B 414 203 796

CADRAGE EXTRAIT ZONE EST



EXTRAIT ZONE EST

Vu pour être annexé à l'arrêté du

09 FEV. 2022

Evelyne JUELLE
 Maire Adjointe
 Chargée de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie et du développement durable

REÇU LE
02 NOV. 2021
MAIRIE D'ÉCOUEN
 Service Urbanisme

ESPACE VERT NON AMÉNAGÉ

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

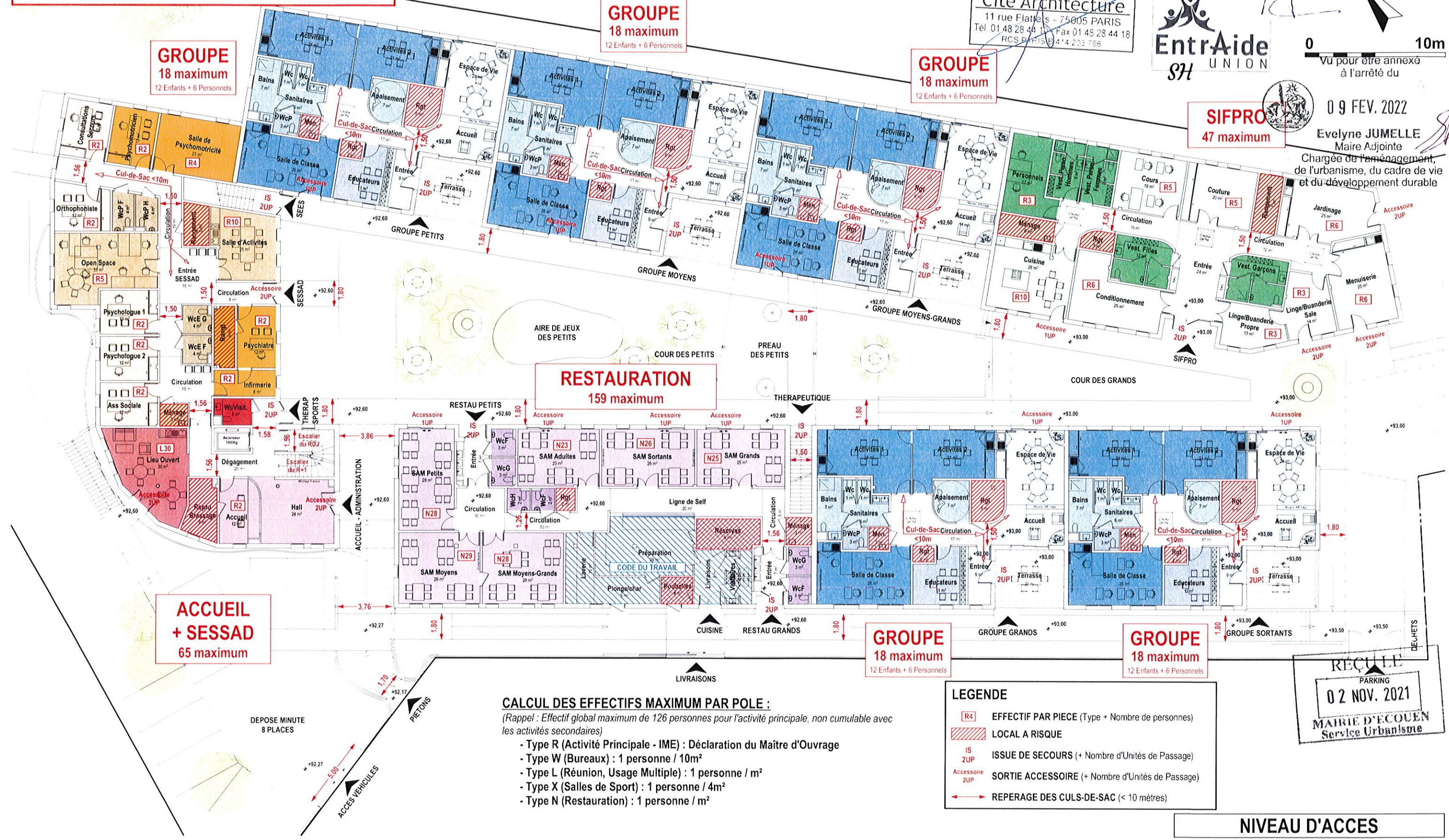
SP4 - ERP - PLAN DE MASSE - SECURITE



CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
 RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE 2038	PHASE PC	NUMERO SP4	NOM ERPPLMASEC1	INDICE	DATE 28 JUN 2021	ECHELLE 1/1000
-----------------	-------------	---------------	--------------------	--------	---------------------	-------------------

09 FEV. 2022
Evelyne JUELLE
Maire Adjointe
Chargée de l'aménagement,
de l'urbanisme, du cadre de vie
et du développement durable



GROUPE
18 maximum
12 Enfants + 6 Personnels

GROUPE
18 maximum
12 Enfants + 6 Personnels

GROUPE
18 maximum
12 Enfants + 6 Personnels

SIFPRO
47 maximum

RESTAURATION
159 maximum

ACCUEIL + SESSAD
65 maximum

GROUPE
18 maximum
12 Enfants + 6 Personnels

GROUPE
18 maximum
12 Enfants + 6 Personnels

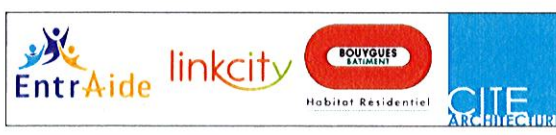
CALCUL DES EFFECTIFS MAXIMUM PAR POLE :
(Rappel : Effectif global maximum de 126 personnes pour l'activité principale, non cumulable avec les activités secondaires)
- Type R (Activité Principale - IME) : Déclaration du Maître d'Ouvrage
- Type W (Bureaux) : 1 personne / 10m²
- Type L (Réunion, Usage Multiple) : 1 personne / m²
- Type X (Salles de Sport) : 1 personne / 4m²
- Type N (Restauration) : 1 personne / m²

LEGENDE
R4 EFFECTIF PAR PIECE (Type + Nombre de personnes)
LOCAL A RISQUE
IS 2UP ISSUE DE SECOURS (+ Nombre d'Unités de Passage)
Accessoire 1UP SORTIE ACCESSOIRE (+ Nombre d'Unités de Passage)
REPERAGE DES CULS-DE-SAC (< 10 mètres)

NIVEAU D'ACCES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP5A1 - ERP - REZ-DE-CHAUSSEE - SECURITE



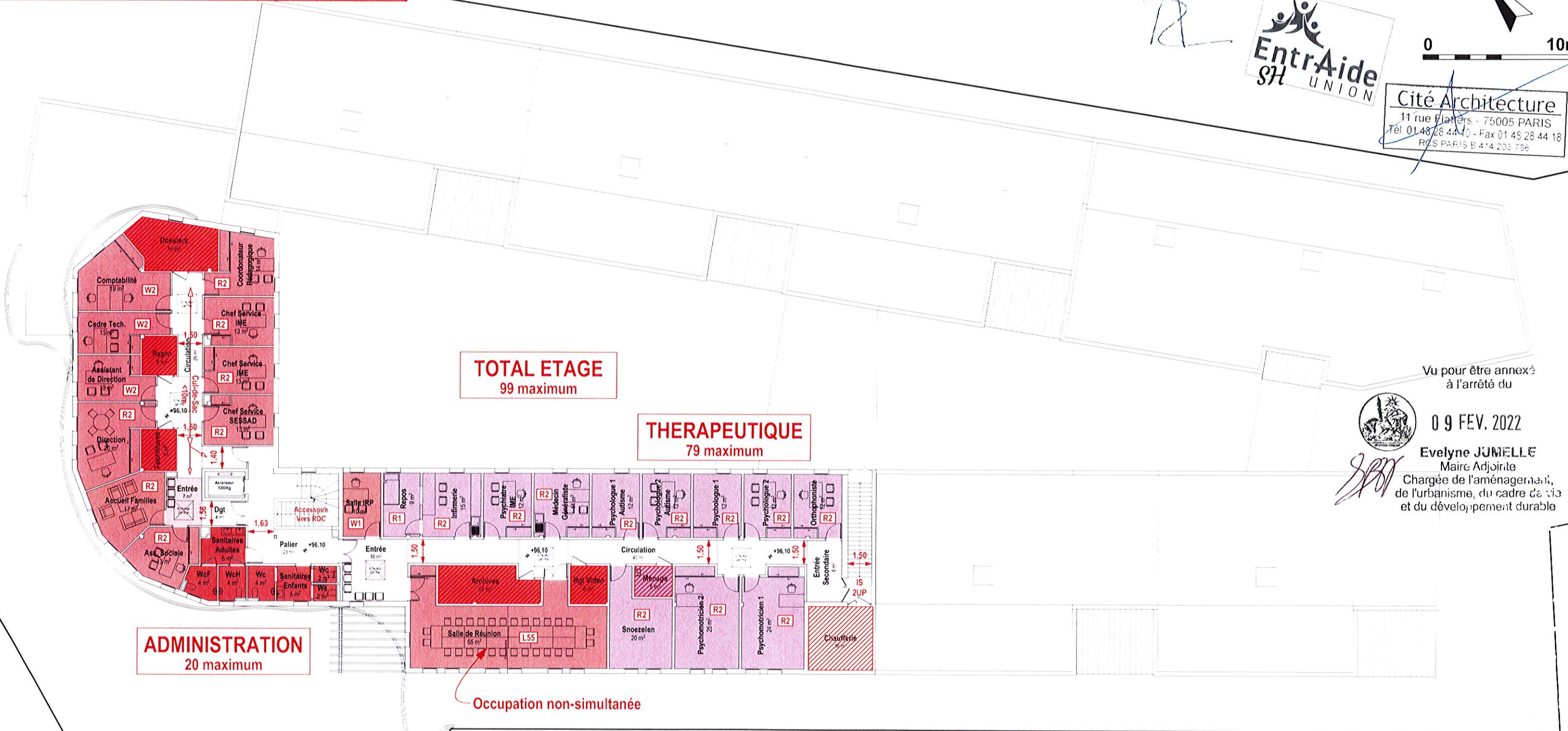
CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE 2038	PHASE PC	NUMERO SP5A1	NOM ERPPLRCSEC	INDICE	DATE 28 JUN 2021	ECHELLE 1/250
-----------------	-------------	-----------------	-------------------	--------	---------------------	------------------

R



Cité Architecture
11 rue Flatters - 75005 PARIS
Tel. 01 48 28 44 10 - Fax 01 48 28 44 18
RCS PARIS B 414 203 736



Vu pour être annexé à l'arrêté du



09 FEV. 2022

Evelyne JUMELLE
Maire Adjointe

Chargée de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie et du développement durable

ADMINISTRATION
20 maximum

TOTAL ETAGE
99 maximum

THERAPEUTIQUE
79 maximum

Occupation non-simultanée

CALCUL DES EFFECTIFS MAXIMUM PAR POLE :
(Rappel : Effectif global maximum de 126 personnes pour l'activité principale, non cumulable avec les activités secondaires)

- Type R (Activité Principale - IME) : Déclaration du Maître d'Ouvrage
- Type W (Bureaux) : 1 personne / 10m²
- Type L (Réunion, Usage Multiple) : 1 personne / m²
- Type X (Salles de Sport) : 1 personne / 4m²
- Type N (Restauration) : 1 personne / m²

LEGENDE

R4	EFFECTIF PAR PIECE (Type + Nombre de personnes)
	LOCAL A RISQUE
IS 2UP	ISSUE DE SECOURS (+ Nombre d'Unités de Passage)
Accessoire 2UP	SORTIE ACCESSOIRE (+ Nombre d'Unités de Passage)
	REPERAGE DES CULS-DE-SAC (< 10 mètres)

REÇU LE
02 NOV. 2021
MAIRIE D'ECOEUR
Service Urbanisme

NIVEAU SITUE AU-DESSUS DU NIVEAU D'ACCES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP5A3 - ERP - ETAGE - SECURITE



CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOEUR - 95

AFFAIRE 2038	PHASE PC	NUMERO SP5A3	NOM ERPPL01CSEC	INDICE	DATE 28 JUN 2021	ECHELLE 1/250
-----------------	-------------	-----------------	--------------------	--------	---------------------	------------------

Vu pour être annexé
à l'arrêté du

09 FEV. 2022



Evelyne JUMELLE
Maire Adjointe
Chargée de l'aménagement,
de l'urbanisme, du cadre de vie
et du développement durable

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CONSTRUCTION D'UN
**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF
& SESSAD**
RUE JEAN-BAPTISTE LULLY A ECOUEN (95)
**DEMANDE DE DEROGATIONS
AUX REGLES DE SECURITE**

En raison du handicap des enfants accueillis dans l'établissement (enfants de 3 à 20 ans atteints de troubles autistiques et de déficiences intellectuelles), 2 dérogations aux règles de sécurité sont demandées (Application de l'article R123-13 du code de la Construction et de l'Habitation + Article GN4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié) :

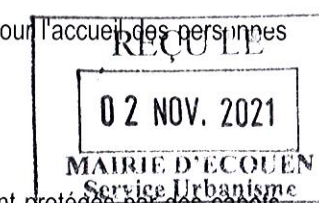
1 - AFFRANCHISSEMENT DU DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE D'ALARME

En raison de la très forte sensibilité des enfants accueillis aux signaux lumineux, le pétitionnaire demande à ce que les flash lumineux généralement prévus dans les locaux où les enfants sont susceptibles d'être seuls en complément de l'alarme sonore (toilettes, salles d'eau et vestiaires des enfants) ne soient pas installés. En effet le stress et les crises pouvant être engendrées par cette alarme visuelle pourraient très fortement compliquer l'évacuation en cas de déclenchement des alarmes.
En compensation, une formation spécifique et une sensibilisation du personnel pour l'accueil des personnes atteintes de troubles auditifs seront mises en place.

2 - PROTECTION DES DECLANCHEURS MANUELS

Le pétitionnaire demande à ce que les déclencheurs manuels (rouge et vert) soient protégés par des capots. En effet, les normes imposent leurs installations à une hauteur de 1.30 mètre et proximité de chaque issue pour les déclencheur "rouge" et chaque issue verrouillée pour les déclencheurs "vert" donc très facilement accessibles pour les enfants accueillis souvent attirés par la manipulation de ce type d'équipements. Pour empêcher les déclenchements intempestifs et le risque de sortie à l'extérieur des enfants sans contrôle du personnel qui pourrait présenter un danger considérable pour ces enfants, tout en conservant la finalité de ces équipements, les commandes seront protégées par un capot transparent clipsé.

Cité Architecture
11 rue Flatters - 75005 PARIS
Tel 01 48 28 44 10 - Fax 01 48 28 44 18
RCS PARIS B 414 203 786



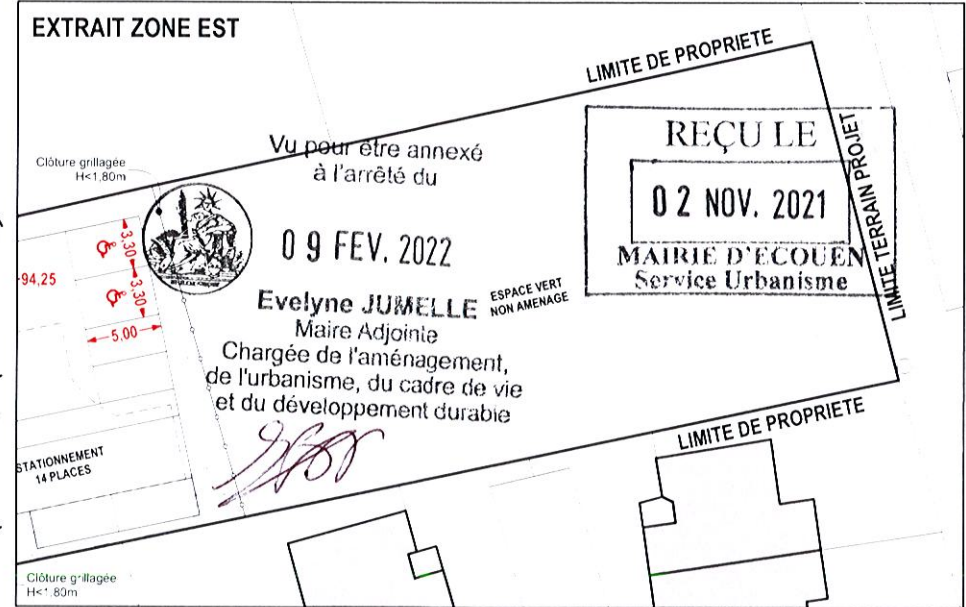
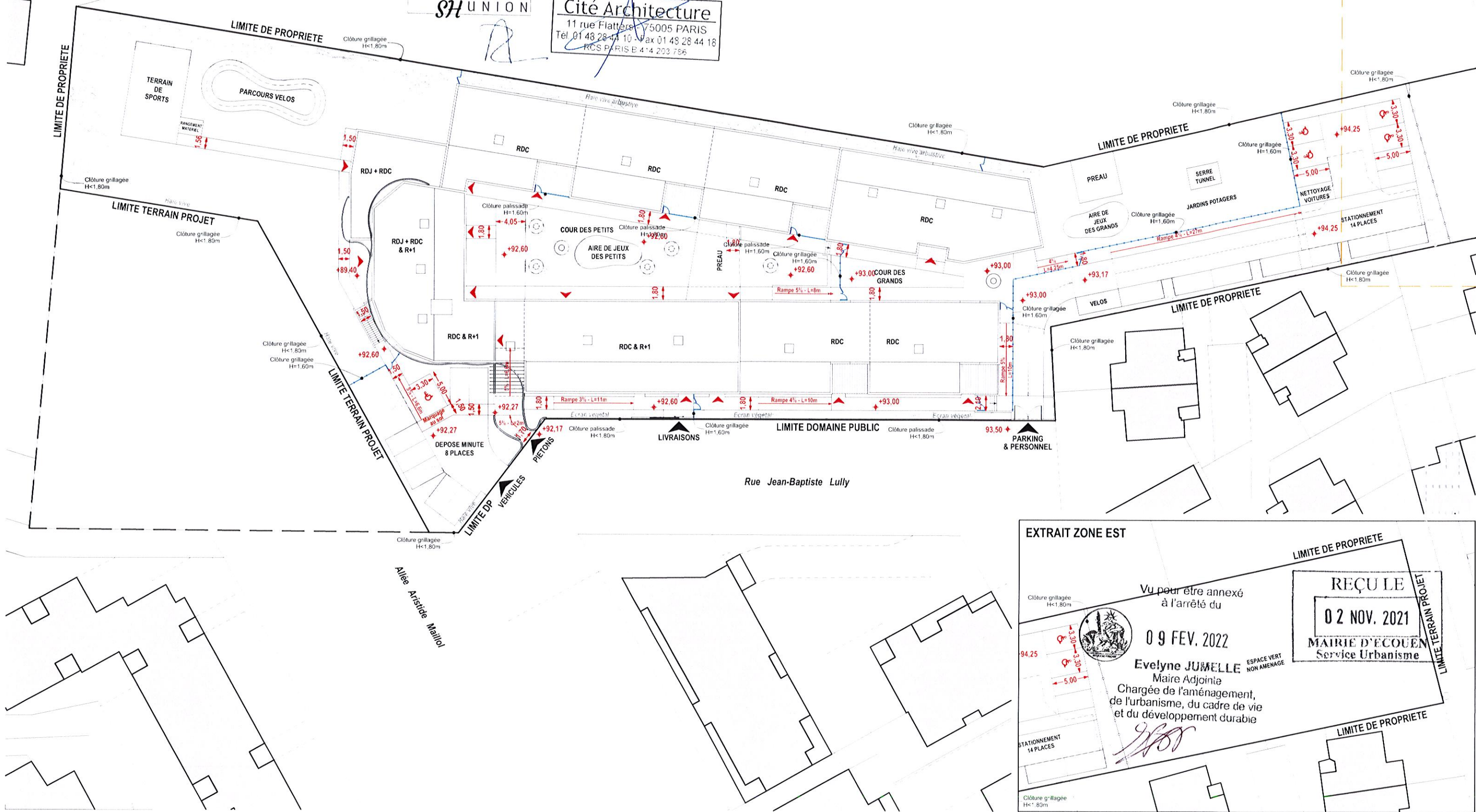
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP6 - DEMANDE DEROGATIONS - SECURITE

CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE	PHASE	NUMERO	NOM	INDICE	DATE	ECHELLE
2038	PC	SP6	ERPDEROG		28 JUIN 2021	1/250

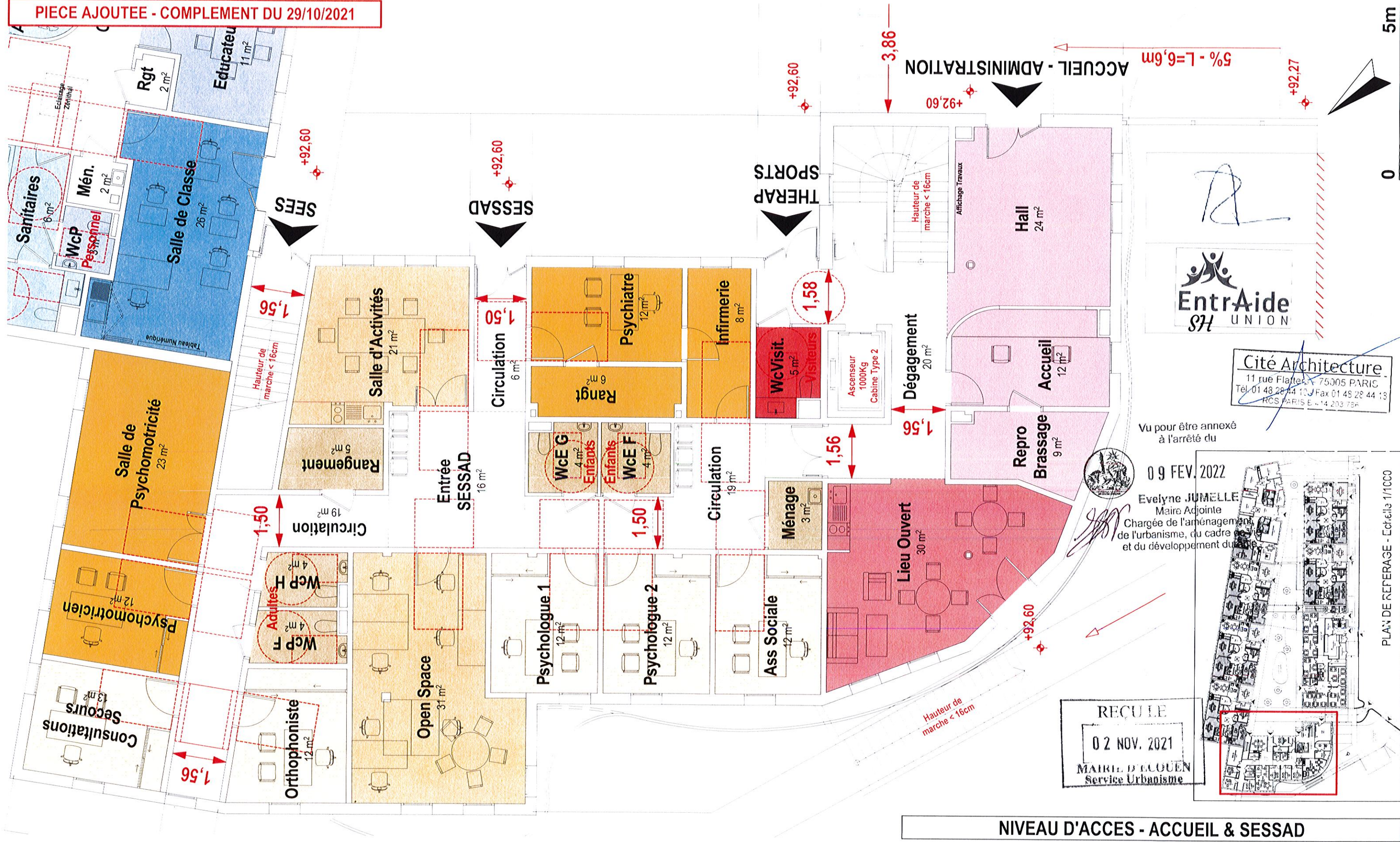




DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP7 - ERP - PLAN DE MASSE - ACCESSIBILITE

PIECE AJOUTEE - COMPLEMENT DU 29/10/2021

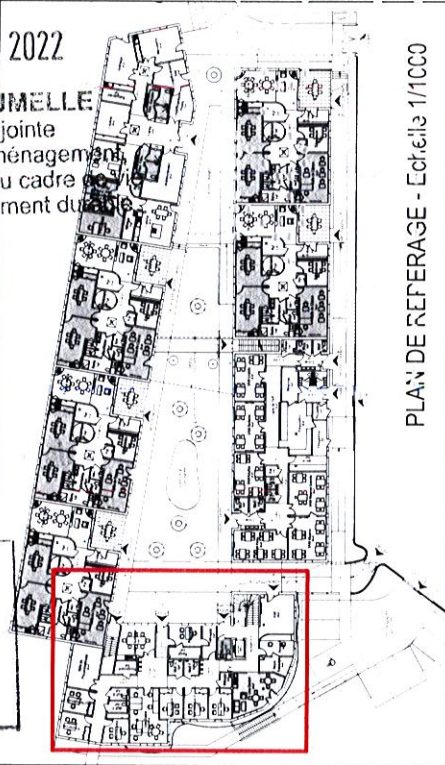


Cité Architecture
 11 rue Flatter, 75005 PARIS
 Tél. 01 48 28 44 10 J Fax 01 48 28 44 13
 RCS PARIS E 414 203 788

Vu pour être annexé à l'arrêté du

09 FEV. 2022

Evelyne JUMELLE
 Maire Adjointe
 Chargée de l'aménagement de l'urbanisme, du cadre et du développement du territoire



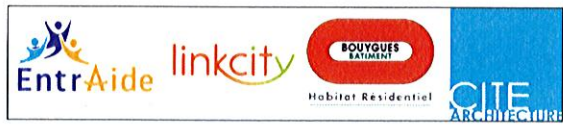
PLAN DE REFERENCE - Echelle 1/1000

RECULE
 02 NOV. 2021
 MAIRIE D'ECOUEN
 Service Urbanisme

NIVEAU D'ACCES - ACCUEIL & SESSAD

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP8A1a - ERP - RDC - ACCESS - ACCUEIL + SESSAD



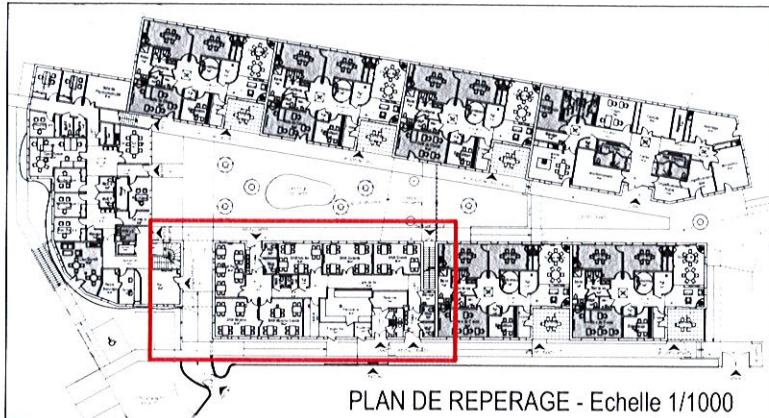
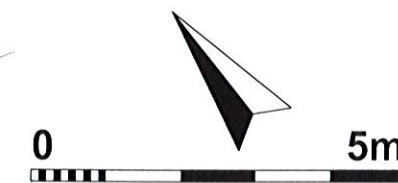
CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
 RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE 2038	PHASE PC	NUMERO SP8A1a	NOM ERPPLRCACCa	INDICE	DATE 28 JUN 2021	ECHELLE 1/100
-----------------	-------------	------------------	--------------------	--------	---------------------	------------------

PIECE AJOUTEE - COMPLEMENT DU 29/10/2021



Cité Architecture
11 rue Faidherb - 75005 PARIS
Tel 01 48 28 44 10 - Fax 01 48 28 44 18
RCS PARIS B 414 203 756

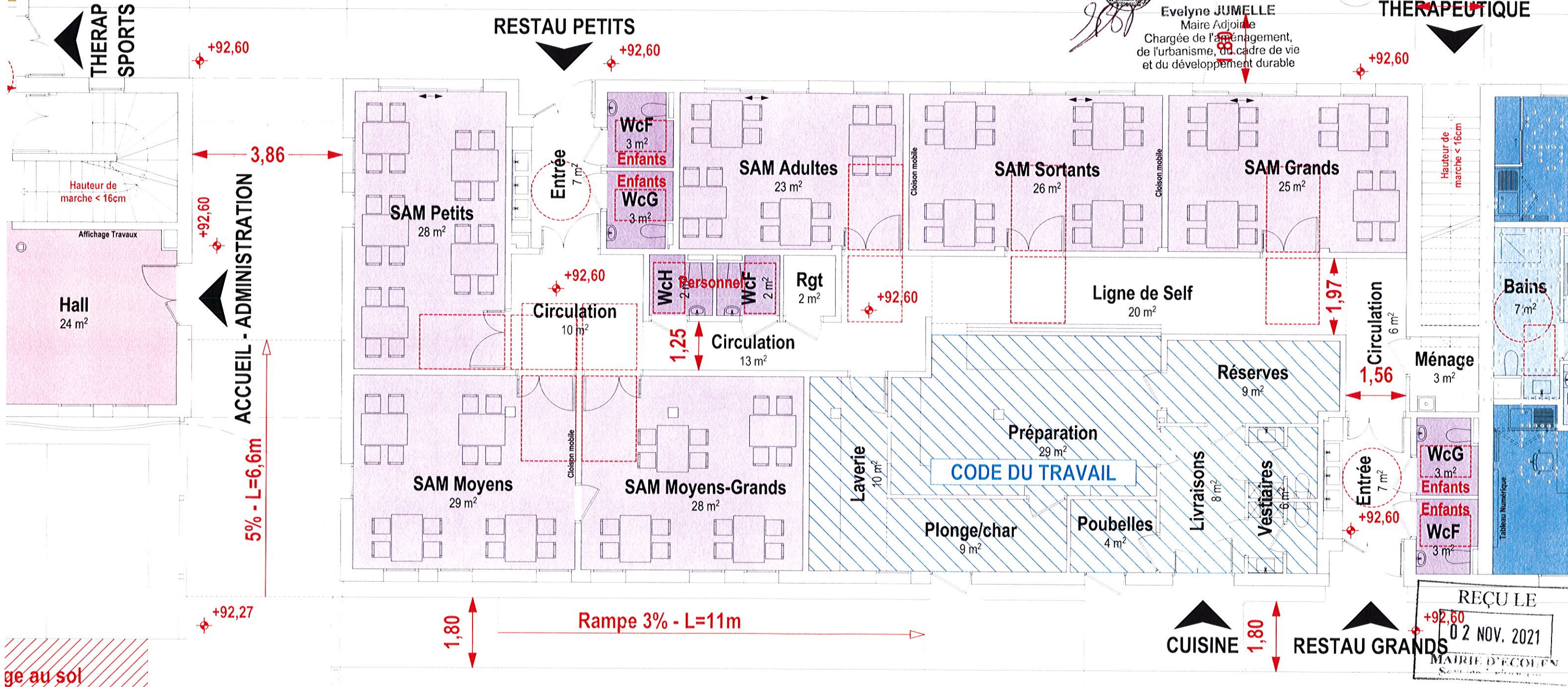


Vu pour être annexé
à l'arrêté du

09 FEV. 2022

Evelyne JUMELLE
Maire Adjointe
Chargée de l'aménagement,
de l'urbanisme, du cadre de vie
et du développement durable

1,80
THERAPEUTIQUE



REÇU LE
02 NOV. 2021
MAIRIE D'ECOLEN

NIVEAU D'ACCES - POLE RESTAURATION

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

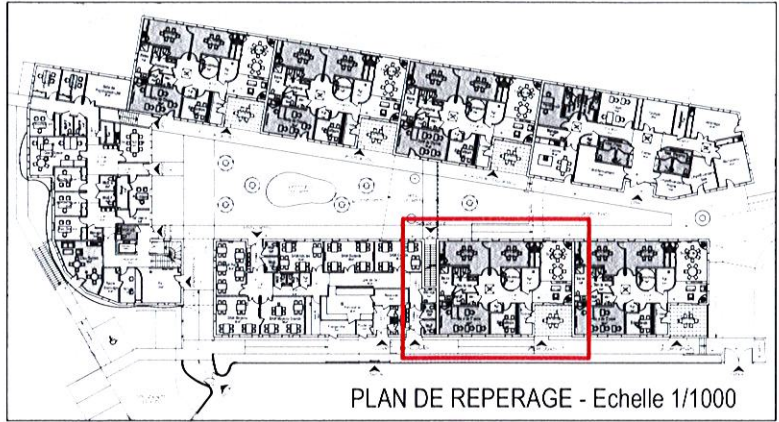
SP8A1b - ERP - RDC - ACCESS - RESTAURATION



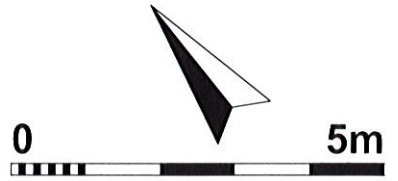
CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE 2038	PHASE PC	NUMERO SP8A1b	NOM ERPPLRCACCb	INDICE	DATE 28 JUN 2021	ECHELLE 1/100
-----------------	-------------	------------------	--------------------	--------	---------------------	------------------

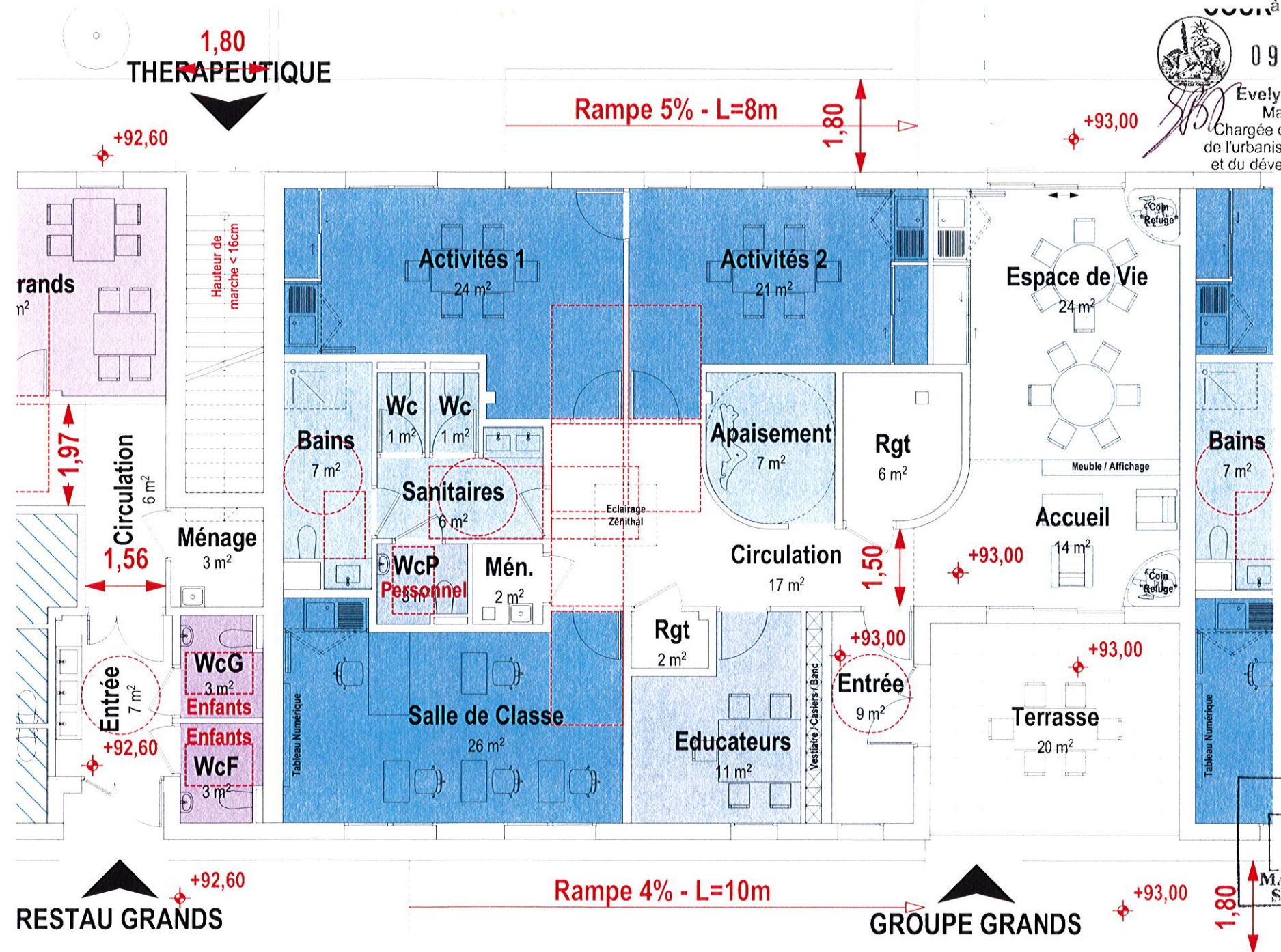
PIECE AJOUTEE - COMPLEMENT DU 29/10/2021



Cité Architecture
11 rue Flatters - 75005 PARIS
Tel 01 48 28 44 19 - Fax 01 48 28 44 18
RCS PARIS B 414 203 786



Vu pour être annexé
à l'arrêté du
09 FEV. 2022
Evelyne JUMELLE
Maire Adjointe
Chargée de l'aménagement,
de l'urbanisme, du cadre de vie
et du développement durable

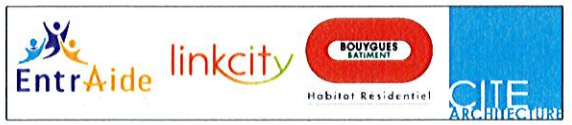


REÇU LE
02 NOV. 2021
Mairie d'ÉCOUEN
Service Urbanisme

NIVEAU D'ACCES - 2 GROUPES "GRANDS"

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SP8A1c - ERP - RDC - ACCESS - GROUPES GRANDS



CONSTRUCTION D'UN IME ET D'UN SESSAD
RUE JEAN-BAPTISTE LULLY - QUARTIER DU RAI - ECOUEN - 95

AFFAIRE	PHASE	NUMERO	NOM	INDICE	DATE	ECHELLE
2038	PC	SP8A1c	ERPPLRCACCc		28 JUN 2021	1/100